

INFORMATION FORMATION « Initiation aux risques psychosociaux »

1 La formation :

Vous souhaitez réaliser/faire réaliser une formation Initiation aux risques psychosociaux, tous les éléments de compréhension sont ci-dessous.

1.1 Contenu :

Le contenu de la formation est centré sur le travail. Il ne s'agit en aucun cas d'analyse psychologique de cas individuels.

Chacun doit donc s'engager à respecter la libre parole des autres et à garder la confidentialité sur le contenu des échanges.

Il est préférable que les participants soient volontaires.

1.2 Le public à former :

Tous les acteurs de l'entreprise. Toute personne susceptible d'être impliquée dans la prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise.

1.3 Les prérequis :

Compréhension de langue française (parlée et écrite)

Connaissance écrite et parlée de la langue française.

La maîtrise des connaissances de base en prévention des risques professionnels est recommandée

1.4 L'effectif :

Un minimum de 8 personnes et un maximum de 12 personnes.

1.6 La durée de la formation :

14 heures en présentiel (cf document de référence V1.07/2013 3/organisation pédagogique).

1.7 L'attestation de présence :

Elle est validée par une feuille d'émargement signée par demi-journée tout au long de la formation.

1.8 Le taux d'abstention/réussite.

En cours de traitement

1.9 Compétences et objectifs pédagogiques :

Domaine de compétence 1 :

Etablir le lien entre une exposition aux RPS et des données formelles (document unique, prédiagnostic, diagnostic, plaintes...) et informelles (échanges verbaux sur les situations de travail) afférentes.

1.1. Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets

1.2 Connaître les facteurs présents dans la situation de travail, reconnus scientifiquement comme cause de RPS.

1.3 capable d'identifier les RPS comme un risque professionnel.

Domaine de compétence 2 :

Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS.

2.1 Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.

1.10 Méthodes pédagogiques :

La formation s'appuie sur des méthodes actives.

Elle alterne des apports de connaissances théoriques et méthodologiques, des analyses de situations, des échanges et des exercices pratiques.

1.11 Les modalités d'évaluation des acquis de la formation :

Les situations d'évaluation sont proposées de façon à permettre une évaluation des acquis de formation au plus proche des situations réelles de travail et permettre au stagiaire de faire un point sur sa progression.

Des évaluations sommatives sont en lien avec un référentiel permettant au formateur de valider la progression du stagiaire sur les deux domaines de compétences.

Des évaluations formatives en lien avec le déroulé pédagogique ponctuent le parcours de l'apprenant, permettant de s'assurer la compréhension des différents objectifs traités tout au long de la formation.

L'évaluation des acquis de la formation selon le référentiel, aboutit en fin de formation, à l'attribution d'une attestation de validation des acquis de formation.

1.12 Les références utilisées :

Document de Référence INRS « document de référence V1.07/2013 »

2 Eléments contractuels.

2.1 L'organisation de la formation :

→ Chaque candidat doit se présenter à la journée de formation avec :

- La convocation qui lui a été remise par l'entreprise.
- Une pièce d'identité valide.

→ Le lieu de la formation : est établi au cas par cas. Il est identifié sur la convocation.

→ Les dates : sont établies au cas par cas. Elles sont notées sur la convocation.

→ Les horaires : sont établis au cas par cas. Ils sont notés sur la convocation.

→ L'effectif : 8 participants au minimum, 12 au maximum.

→ La durée de la formation : 14 heures.

→ Evaluation : évaluation continue des stagiaires (attestation de compétences délivrée par l'organisme de formation à l'unique intention des stagiaires concernés, p12 du document de référence).

→ La salle de formation :

Elle doit :

- ⇒ Comporter des chaises en nombre suffisant.
- ⇒ Présenter des branchements électriques pour l'ordinateur et le vidéo projecteur.
- ⇒ Disposer d'un tableau blanc.

→ Le formateur a sa propre autonomie quant à son déplacement, son matériel (ordinateur, vidéo projecteur, outils et supports pédagogiques).



2.2 Le matériel utile et nécessaire à la formation RPS :

Supports de cours. (Diaporamas, Vidéos).

Outils pédagogiques (Jeux de rôles, Quizz, Mises en situation professionnelles).

2.3 Le délais d'accès :

La formation peut être réalisée dans un délai moyen de 1 mois après la signature de la convention de formation.

2.4 Le tarif et le règlement de la formation.

La grille tarifaire est téléchargeable sur le site internet.

Les tarifs sont présentés HT et le règlement doit être honoré à réception de la facture.

2.5 Possibilité de prise en charge :

Client entreprise → par votre OPCO. Les justificatifs nécessaires seront remis par voie digitale dans les 15 jours suivants la fin de la session de formation.

3 La société JMD ERGORPEV :

3.1 Un état d'esprit :

L'esprit dans lequel nous œuvrons au quotidien, va dans le sens de l'accompagnement de nos clients pour permettre une performance humaine qui indubitablement débouche sur une performance entreprise.

Nous développons ainsi une approche axée :

- ⇒ Sur les obligations réglementaires communément appelée « sécurité ».
- ⇒ Mais aussi sur une politique prévention qui dépasse le cadre réglementaire.

Nous sommes force de proposition en complément des ressources internes de l'entreprise accompagnée.

3.2 Des compétences :

Après une première carrière dans le sport (joueur de tennis haut niveau, professeur de tennis BE2 (spécifique), directeur sportif, directeur général, co-auteur de 4 livres sur le tennis, s'en est suivie une nouvelle orientation professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

L'enseignement du tennis a été un atout non négligeable dans les formations d'adultes prodiguées à ce jour.

J'ai intégré la CRAM (Jacqueline NIVEAU BOUCHEIX, Jean-Pierre CHAZAL comme formateurs) en 2005 pour une formation de deux ans (12 modules) qui a débouché sur une licence professionnelle à la faculté de DIJON en « gestion des ressources humaines, spécialité « formateur en milieu professionnel dans le domaine des sciences humaines et sociales ».

Des certifications INRS ont ensuite jalonné mon parcours, puis un master2 en ergonomie (Organisation et espace de travail Panthéon La Sorbonne) en 2012.

J'ai travaillé dans un organisme de formation jusqu'en 2023, date à laquelle j'ai décidé de créer ma société.

La rigueur du travail réalisé est la marque de fabrique de JMD ERGOPREV, comme elle l'a toujours été durant mes activités professionnelles.